Séminaire de printemps

La psychothérapie du psychiatre, validité et pertinence du concept

Argument

Cette réflexion est ancienne et permanente chez les psychiatres. Elle s'est trouvée ces quatre dernières années au cœur de deux débats, mais dans des champs différents.

* L'amendement Accoyer et ses prolongements qui nous confrontent à l'exigence de définir et d'approfondir la notion de psychothérapie du psychiatre.
* La réforme de la nomenclature des actes médicaux où nous revendiquons l'unicité de notre acte de consultation psychiatrique et la reconnaissance de sa complexité au regard de sa dimension psychothérapique.

Outre les séminaires déjà organisés par l'AFPEP sur ce thème, nous avons consacré de très nombreuses séquences de travail, aussi bien au Bureau qu'au Conseil d'Administration de l'AFPEP à affiner et enrichir notre argumentation sans omettre de la confronter aux objections de nos détracteurs.

Il nous semble maintenant souhaitable de prolonger cette réflexion dans le cadre d'un nouveau séminaire de printemps ouvert aux psychiatres libéraux et où il s'agira de dégager, au travers de l'expérience quotidienne de cinq de nos collègues et de leur réflexion sur cette pratique, ce qui valide ce concept de psychothérapie du psychiatre.